Permis d'Urbanisme CODT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ANNEXE 26

Le Collège communal fait savoir est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de Messieurs WERY Benoit et Bruno pour la transformation d'une grange pour l'extension d'une habitation sur un terrain situé Borgoumont, 54 à 4987 Stoumont, et cadastré 2e division, section B n°1052/D.

Le bien est classé et le projet s'écarte des normes indicatives du Guide régional d'urbanisme sur les bâtisses en site rural en ce qu'il prévoit des ouvertures horizontales. Il présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Art. R.IV.40-1.6° la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bâtiment qui se rapporte à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de protection visée à l'article 209 du Code wallon du Patrimoine ou localisés dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visé à l'article 233 du Code wallon du patrimoine;

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial .

Le dossier peut être consulté **sur RDV** durant la période d'enquête à **l'accueil** de l'Administration (service population), à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :
- Les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12 h 30 et de 13h30 à 16h, le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h30 ;
- Ou à un autre moment sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56

L'enquête publique est ouverte le 15.10.2026 et clôturée le 29.10.2026[1].

Des explications techniques peuvent être obtenues **SUR RDV** auprès du service urbanisme (080/29.26.56) les jours ouvrables de 9h à 12h, par téléphone ou par mail urbanisme@stoumont.be. Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@stoumont.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 29.10.2026 à 11:00 à la commune.

Par le Collège,

Le Directeur général, Le Bourgmestre,

1 **Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 25 décembre au 1er janvier**

Hugo Snackers

Didier Gilkinet